

DEPARTEMENT DU BAS RHIN
COMMUNE D'ALLENWILLER

*Convocation le 30/03/2015
Affichage convocation le 30/03/2015
Dépôt/Affichage le jour de réception en Sous Préfecture*

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL N°5/2015
EN DATE DU 13 AVRIL 2015**

Nombre de Conseillers élus :	15	En fonction :	15
Nombre de Conseillers présents :	14	Votants :	14

Le treize avril deux mil quinze à vingt heures, le Conseil Municipal d'Allenwiller s'est réuni au lieu ordinaire des séances sous la présidence de M. MULLER Roger, Maire.

Étaient présents :

- les Adjoints : MM. STORCK Gérard et SCHNEIDER Jean Jacques
- Les Conseillers : Mmes ANTONI Cathy, BERLEMONT Nathalie, GROSS Laurence, HEINRICH Cécile, JAEGER Jacqueline, MM. JOCQUEL Julien, KOESSLER François, LEHE Manuel, LORENTZ Bruno, OSTERMANN Ernest et ZIMMERMANN Guy.

Absent excusé : M. SIMON Etienne

Secrétaire de séance : M. KALCK Pascale

Ordre du jour

Désignation secrétaire de séance

2015-13. Fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires. Reversements à la Communauté de Communes

2015-14. Finances

2015-14.1. Compte de Gestion 2014

2015-14.2. Compte administratif 2014

2015-14.3. Affectation du résultat 2014

2015-14.4. Taux des contributions 2015

2015-14.5. Budget Primitif 2015

2015-15. Urbanisme - Informations

Divers et Communications

Avant d'ouvrir, la séance, M. le Maire sollicite l'autorisation de porter à l'ordre du jour le point suivant :

2015-16. Chasse communale – Lot N°2 – mise en location

Décision du Conseil Municipal

Proposition acceptée à l'unanimité

M. le Maire ouvre la séance à 20 h 10.

Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)

Conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.L, Mme KALCK Pascale est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2015-13. Fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires. Reversements à la Communauté de Communes

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en complément de la loi du 8 juillet 2013 relative à la réforme des rythmes scolaires, l'Etat a prévu un dispositif financier dit « fonds d'amorçage » d'un montant de 50 € par élève. Ces crédits sont versés aux communes d'implantation des écoles,

indépendamment du mode de gestion de la compétence scolaire, échelonnés sur deux exercices comptables correspondant à l'année scolaire.

Réglementairement, le bénéfice de ces fonds doit revenir à la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau en charge statutairement de la gestion des sites scolaires de Marmoutier et d'Allenwiller. Le conseil communautaire a délibéré en ce sens lors de sa réunion du 18 février 2015.

M. le Maire propose le reversement des recettes perçues dans le cadre de ce fonds d'amorçage à la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau pendant toute la durée du bénéfice de ce fonds.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- DECIDE le versement des recettes perçues dans le cadre du fonds d'amorçage à la communauté de communes du Pays de Marmoutier-Sommerau pendant toute la durée de bénéfice de ce fonds,
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération
- INSCRIT les crédits correspondants au budget.

2015-14. Finances

2015-14.1. Compte de Gestion 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de la commune pour l'année 2014 présenté par Mme FISCHER Simone, Trésorier de Saverne, qui est conforme au Compte Administratif 2014 et qui se présente comme suit :

	Excédent	Déficit
Fonctionnement	1 134 455,82 Euros	
Investissement	146 002,18 Euros	
Total	1 280 458,00 Euros	

M. MULLER Roger, Maire quitte la séance pour l'adoption du Compte Administratif et le Conseil Municipal élit à l'unanimité, M. STORCK Gérard, 1^{er} Adjoint au Maire, en tant que président de séance.

2015-14.2. Compte administratif 2014

Le Conseil, après l'avoir examiné, décide, à l'unanimité, d'approuver le compte administratif de la commune pour l'année 2014 qui s'établit comme suit :

	Recettes	Dépenses	Excédent	Déficit
Fonctionnement	1 303 074,56	168 618,74	1 134 455,82	
Investissement	323 509,62	177 507,44	146 002,18	
TOTAL			1 280 458,00	

M. MULLER Roger rentre en séance et reprend la présidence de la séance.

2015-14.3. Affectation du résultat 2014

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 134 455,82 Euros

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de clôture de l'exercice 2013	946 828,69 E
Part affecté à l'investissement en 2014	58 300,00 E
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	888 528,69 E
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	245 927,13 E
EXCEDENT AU 31.12.2014	1 134 455,82 E
Affecté comme suit :	
- affectation en recette d'investissement (compte 1068)	11 100,00 E
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	1 123 355,82 E

2015-14.4. Taux des contributions 2015

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer comme suit les taux d'imposition 2015 (sans changement) :

Taxes	Bases imposition prév 2015	Taux votés pour 2015	Produit
Taxe d'habitation	507 300	4,63%	23 488
Taxe foncière sur bâti	297 300	2,16%	6 422
Taxe foncière sur non bâti	22 100	13,15%	2 906
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	37 400	4,86%	1 818
TOTAL			34 634

2015-14.5. Budget Primitif 2015

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif pour l'année 2015 présenté par le Maire et qui s'établit comme suit :

	Recettes Propositions Nouvelles	Recettes Votées	Recettes Totales	Dépenses Report	Dépenses Propositions Nouvelles	Dépenses Votées	Dépenses Totales
Fonctionnement	1 386 000	1 386 000	1 386 000		1 386 000	1 386 000	1 386 000
Investissement	2 469 475	2 469 475	2 469 475	157 060	2 312 415	2 312 415	2 469 475

2015-15. Urbanisme – Informations

M. l'Adjoint SCHNEIDER Jean Jacques informe le Conseil Municipal des suites réservées aux demandes :

Permis de construire :

- COMMUNE D'ALLENWILLER pour un projet de construction de 3 préaux à l'identique non clos – PC 067 004 15 E0001, accordé le 09/03/2015
- JOCQUEL Julien pour l'installation d'une pergola de couleur de chassie gris clair avec couverture en verre transparent et couverture intégrale d'une terrasse en bois accolée au bâtiment existant. La structure restera ouverte (en lieu et place de la déclaration préalable)– PC 067 004 15 E0002, accordé le 09/03/2015
- FROELIGER David pour la création d'une ouverture sous sol existant et modification de la pente de la toiture créée, identique à celle existante, pour une harmonie de l'ensemble – PC 067 004 09 C0005/M02, en instruction
- SCI HUNERBERG représentée par HEILI Mathieu pour la construction d'un ensemble comprenant une maison bi-famille et une maison //individuelle – PC 067 004 15 E0003 – en instruction
- PM Industrie représentée par MATHIS Philippe pour l'extension du hall d'assemblage d'aquabike - PC 067 004 15 E0004 – en instruction

Déclarations préalables :

- IMMO GEYER pour la démolition de la partie supérieure de la toiture de la grange afin de la reconsolider car elle menace de s'effondrer DP 067 004 15 E0002, en instruction
- DUVAL Christophe pour l'installation d'une pergola en bois avec couverture en plaques de polycarbonate sur une partie d'une terrasse existante DP 067 004 15 E0003, en instruction

Certificat d'urbanisme :

- Maître Martin BERNHART de Wasselonne pour connaître le droit d'urbanisme (CUA) applicable aux terrains Section B Parcelles 1311/673, 1312/672, 1289 et 1338/673 (en partie) – CU 067 004 15 E0003 – délivré le 27/03/2015
- HEILI Mathieu pour savoir si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée (bâtiment de 3 logements sur la parcelle 41 N°2 – CU 067 004 15 E0004 – en instruction
- Maître Martin BERNHART de Wasselonne pour connaître le droit d'urbanisme (CUA) applicable aux terrains Section 2 Parcelles 46 (A) et 46 (B) – CU 067 004 15 E0005 – délivré le 27/03/2015

2015-16. Chasse communale – Lot N°2 – mise en location

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09/04/2015 (point 2015-08),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de mettre le Lot 2 (Sud) surf chassable (236 ha 12 a et 07 ca à savoir 178 ha 49 a de forêt et 57 ha 63 a et 07 ca de plaine.) en location par appel d'offres
- décide de procéder à une publicité et de fixer la date de la remise des offres au lundi 4 mai 2015 à 11H – la Commission Consultative Communale de la Chasse se réunira le lundi 4 mai 2015 à 18H30 et le Conseil Municipal le même jour à 20 h pour l'agrément des candidats admis à déposer une offre
- Fixe comme suit les critères d'analyse des offres :
 - Garanties offertes par le candidat et son expérience

- Prix de location proposé
- Proximité entre le lieu d'habitation du candidat et de la commune d'Allenwiller
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ces locations et notamment les baux de location à intervenir.
- Décide d'adopter le principe de clauses particulières et de faire figurer les clauses sollicitées par la Commission consultative dans les contrats de location sauf en ce qui concerne le prix fixe sur la durée du bail.

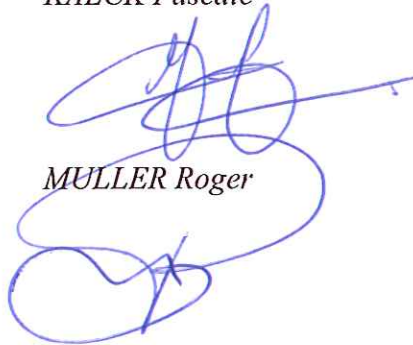
Divers et Communications

Néant

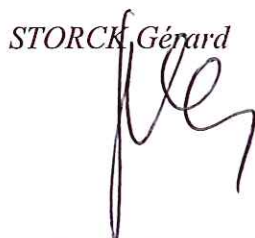
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30. Le présent procès-verbal comportant le point 2015-13 à 2015-16 est approuvé et signé par les membres présents.

Le secrétaire de séance

KALCK Pascale



MULLER Roger



STORCK Gérard

SCHNEIDER Jean Jacques



ANTONI Cathy



BERLEMONT Nathalie



GROSS Laurence



HEINRICH Cécile

JAEGER Jacqueline


JOCQUEL Julien



KOESSLER François

LEHE Manuel

LORENTZ Bruno



OSTERMANN Ernest

SIMON Etienne
excusé

ZIMMERMANN Guy



